

Actes du 36^{ème} Chapitre général
(2016)

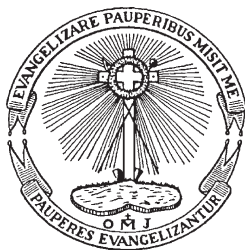
Evangelizare Pauperibus Misit Me
Pauperes Evangelizantur



MISSIONNAIRES OBLATS DE MARIE IMMACULÉE
290 Via Aurelia – 00165 Rome, Italie

Actes du 36^{ème} Chapitre général
(2016)

Evangelizare Pauperibus
Misi Me
Pauperes Evangelizantur



MISSIONNAIRES OBLATS DE MARIE IMMACULÉE
290 Via Aurelia – 00165 Rome, Italie

TABLE DES MATIÈRES

1. Discours du Saint Père, le pape François	p. 5
2. Message du 36 ^{ème} Chapitre général	p. 11
3. Élection du Supérieur général et du Conseil	p. 17
4. Document du Chapitre : <i>“Evangelizare pauperibus misit me... Pauperes evangelizantur”</i>	p. 19
I - La mission et les nouveaux visages des pauvres	p. 21
II - La mission avec les jeunes	p. 29
III - Formation pour la mission	p. 36
IV - La mission et l’interculturalité	p. 45
V - La mission et les médias sociaux	p. 53
VI - La mission et les finances	p. 61
5. Autres recommandations, résolutions, autorisations, directives et mandats du Chapitre général	p. 70
A. Éditer les documents du Chapitre	p. 70
B. L’Administration générale	p. 70
C. Les finances	p. 73
D. Proposition pour la protection des mineurs et des adultes vulnérables	p. 75
E. La mission avec les jeunes	p. 76
F. Les Communications et les Médias	p. 76
G. L’Islam	p. 77
6. Changements aux Constitutions et Règles	p. 79
A. Changements aux Constitutions	p. 79
B. Règles nouvelles ou révisées	p. 81

Discours du Saint Père, le pape François

Rome, Sala Clementina, 7 octobre 2016

« Spécialistes des missions difficiles » – selon la définition de Pie XI – les Oblats de Marie Immaculée sont appelés aujourd’hui à « travailler pour une Église qui soit pour tous, prête à accueillir et à accompagner ». C’est ainsi que le Pape s’est adressé aux participants au chapitre général de la famille religieuse fondée il y a deux cents ans par Eugène de Mazenod, reçus en audience dans la matinée du vendredi 7 octobre, dans la salle Clémentine.

Chers frères,

C’est avec une joie particulière que je vous accueille, vous qui représentez une famille religieuse missionnaire consacrée à l’évangélisation au sein de l’Église. Je vous salue tous avec affection, à commencer par le supérieur général, qui vient d’être élu, et par son nouveau conseil. Vous êtes ici pour le chapitre général, en l’année où vous célébrez le *bicentenaire de votre fondation*, œuvre de saint Eugène de Mazenod, jeune prêtre désireux de répondre à un appel de l’Esprit. Au début de son histoire, votre congrégation s’est prodiguée pour rallumer la foi que la Révolution française était en train d’éteindre dans

le cœur des pauvres des campagnes de la Provence, frappant également de nombreux ministres de l'Église. En quelques décennies, elle s'est diffusée sur les cinq continents, en continuant le chemin commencé par son fondateur, un homme qui a aimé Jésus avec passion et l'Église sans conditions.

Aujourd'hui, vous êtes appelés à renouveler ce double amour, en faisant mémoire des deux cents ans de vie de votre institut religieux. Votre jubilé, par une heureuse et providentielle coïncidence, s'insère dans le jubilé de la miséricorde. Et, en effet, les oblats de Marie Immaculée sont nés d'une expérience de miséricorde, vécue par le jeune Eugène un Vendredi saint devant Jésus crucifié. Que la miséricorde soit toujours le cœur de votre mission, de votre engagement évangéliste dans le monde d'aujourd'hui. Le jour de sa canonisation, saint Jean-Paul II définit le père de Mazenod comme « un homme de l'Avent », docile à l'Esprit Saint en lisant les signes des temps et en secondant l'œuvre de Dieu dans l'histoire de l'Église. Que ces caractéristiques soient présentes en vous, ses fils. Soyez, vous aussi, « des hommes de l'Avent », capables de saisir les signes des temps nouveaux et de guider vos frères sur les voies que Dieu ouvre dans l'Église et dans le monde.

L'Église est en train de vivre, avec le monde entier, une époque de grandes transformations dans les domaines les plus divers. Elle a besoin d'hommes qui portent dans leur cœur le même amour pour Jésus Christ que celui qui habitait le cœur du jeune Eugène.

ne de Mazenod, et le même amour sans conditions pour l'Église, qui s'efforce toujours davantage d'être une maison ouverte. Il est important de travailler pour une Église qui soit pour tous, une Église prête à accueillir et à accompagner ! Le travail à accomplir pour réaliser tout cela est vaste ; et vous aussi avez une contribution spécifique à offrir.

Votre histoire missionnaire est l'histoire de tant de personnes consacrées, qui ont offert et sacrifié leur vie pour la mission, pour les pauvres, pour rejoindre des terres lointaines où se trouvaient encore « des brebis sans pasteur ». Aujourd'hui, chaque terre est « une terre de mission », chaque dimension de l'être humain est une terre de mission, qui attend l'annonce de l'Évangile. Le Pape Pie XI vous a définis comme « les spécialistes des missions difficiles ». Le domaine de la mission semble aujourd'hui s'élargir chaque jour, en embrassant toujours de nouveaux pauvres, hommes et femmes ayant le visage du Christ qui demandent de l'aide, du réconfort, de l'espérance dans les situations les plus désespérées de la vie. C'est pourquoi il y a besoin de vous, de votre audace missionnaire, de votre disponibilité à apporter à tous la Bonne Nouvelle qui libère et console.

Que la joie de l'Évangile resplendisse tout d'abord sur votre visage, qu'elle fasse de vous des témoins joyeux. En suivant l'exemple de votre fondateur, que la charité entre vous soit votre première règle de vie, prémisses de toute action apostolique ; et que le zèle

pour le salut des âmes soit la conséquence naturelle de cette charité fraternelle.

Au cours de ces journées de travail capitulaire, vous avez élargi votre regard et votre cœur aux dimensions du monde. Que cette expérience de prière, de confrontation et de discernement communautaire soit une incitation à un élan missionnaire nouveau, point de départ pour de nouveaux horizons, pour rencontrer de nouveaux pauvres, pour les conduire avec vous à la rencontre du Christ Rédempteur. Il est nécessaire de chercher des réponses adaptées, évangéliques et courageuses, aux interrogations des hommes et des femmes de notre temps. C'est pourquoi il faut regarder le passé avec gratitude, vivre le présent avec passion et embrasser l'avenir avec espérance, sans vous laisser décourager par les difficultés que vous rencontrez dans la mission, mais forts de la fidélité à votre vocation religieuse et missionnaire.

Alors que votre famille religieuse entre dans son troisième siècle de vie, que le Seigneur vous accorde d'écrire de nouvelles pages évangéliquement fécondes, comme celles de vos confrères qui, au cours des deux cents ans écoulés, ont témoigné, parfois également avec le sang, de leur grand amour pour le Christ et l'Église. Soyez des oblats de Marie Immaculée. Que ce nom, défini par saint Eugène comme « un passeport pour le Ciel » soit pour vous un engagement constant dans la mission. Que la Vierge soutienne vos pas, en particulier dans les moments d'épreuve. Je vous demande, s'il vous plaît, de la prier également

pour moi. Que sur votre chemin vous accompagne toujours ma Bénédiction, que je vous donne de tout cœur, ainsi qu'à toute votre Congrégation.

Message du 36^{ème} Chapitre général

Chers confrères missionnaires oblats,

Chers frères et sœurs de la famille Mazonodienne,

1. En cette année de jubilé du 200^{ème} anniversaire de la fondation de la Congrégation des Missionnaires Oblats de Marie Immaculée, nous rendons grâce au Seigneur. Nous regardons le passé avec gratitude, depuis St Eugène de Mazenod et tous nos prédécesseurs, jusqu'à nos frères aînés que nous saluons tout particulièrement.

2. En ces temps de très grandes mutations mondiales, nous répondons à l'appel de l'Esprit, comme St Eugène de Mazenod dans sa préface de la Règle des oblats, en redonnant un élan nouveau à la mission qui est notre raison d'être. Elle consiste à être proches des nouveaux visages des pauvres, les plus abandonnés, et à partager la Bonne Nouvelle dont nous sommes témoins.

3. Dans ce monde que Dieu aime avec toutes ses richesses et sa beauté, et tel que Saint Eugène l'a contemplé à travers le Christ crucifié :

- Nous sommes témoins de nouvelles pauvretés, en particulier chez les jeunes, telles que le fondamentalisme, l'individualisme, le matérialisme, le consumérisme, l'addiction à l'univers numéri-

que... mais aussi les souffrances des familles, des jeunes, des isolés, des plus âgés.

- Nous sommes interpellés par des problématiques d'une extrême urgence : la situation des réfugiés, des sans-abri et des migrants contraints de quitter leur pays ainsi que la dégradation écologique.
- Nous voyons les victimes d'injustice et de violence telles que les peuples autochtones et les minorités, les personnes victimes de trafic, d'abus ou d'exploitation qui appellent à grands cris un soutien et une réponse de notre part.

4. Face à ces situations, l'Église nous appelle fermement à sortir de notre confort pour rejoindre les « périphéries » et prendre notre part à l'accomplissement du Royaume. Nous sommes appelés à écrire une nouvelle page d'Évangile avec une créativité et une audace toute mazenodienne.

- Nous reconnaissons que les pauvres nous évangélisent et nous enseignent, et qu'ils contribuent à l'authenticité de notre charisme.
- Nous nous engageons à vivre en communautés missionnaires fondées sur l'esprit fraternel et le partage. Nous nous efforçons de briser les barrières qui séparent et divisent, et de promouvoir l'interculturalité à tous les niveaux où peuvent dialoguer et s'enrichir mutuellement les cultures, les religions, les groupes humains.
- Nous rendrons témoignage aux liens profonds qui unissent toutes les personnes humaines dans

nos lieux de vie quotidienne et de rencontre comme dans les instances collectives où se prennent les décisions. Puisant dans le charisme de saint Eugène, nous contribuerons à la défense des valeurs familiales, des réfugiés et des migrants comme des populations victimes d'injustice, de violence et d'abus.

- Nous participerons à la lutte pour l'intégrité de la création face à la dévastation environnementale. Nous renforcerons encore notre engagement dans les instances de Justice et Paix et Intégrité de la Création (J.P.I.C.).
- Nous nous engageons également dans la défense des mineurs et des plus vulnérables face aux scandales qui ont éclaté ces derniers temps dans l'Église et la société.

5. Conscients de nos infidélités, de nos propres pauvretés et de notre besoin de conversion,

- Nous voulons affermir notre esprit de famille et la qualité de notre vie communautaire, à l'exemple de Jésus Christ avec ses disciples, et comme l'ont fait St Eugène de Mazenod et ses premiers compagnons.
- Oblats frères et prêtres, nous entendons l'appel à la sainteté, valorisant la vie religieuse missionnaire et acceptant de vivre l'interdépendance et la responsabilité mutuelle.
- Présents dans près de 65 pays, nous choisissons de renforcer nos façons de vivre l'interculturalité

en communautés internationales et dans la société.

- Dans une plus grande équité et générosité entre nos unités oblates, nous décidons d'accroître le partage des personnes et des biens de la congrégation.
- Nous prendrons des mesures pour nous former, tout au long de la vie, afin de mieux répondre aux appels du monde d'aujourd'hui, dans les domaines anthropologiques et missiologiques mais aussi économiques et médiatiques.
- Nous renouvelons notre soutien à la formation et la mise en responsabilité des laïcs auxquels nous sommes envoyés et avec lesquels nous partageons une mission commune.

6. « *Disciples missionnaires* » du Christ qui s'est livré, nous choisissons de témoigner à ce monde de la joie qui découle de l'Évangile.

Comme la Vierge Marie, notre Mère Immaculée, méditant toute chose dans son cœur, nous sommes appelés à devenir des missionnaires de la miséricorde et de l'espérance, des ambassadeurs de la tendresse du visage paternel et maternel de Dieu. Ainsi nous témoignerons de la famille de Dieu, une famille sans frontière, en dialogue avec les cultures et les religions de ce temps.

Par l'intercession de Saint Eugène de Mazenod, de tous les saints et martyrs oblats, nous répondons au souffle que l'Esprit Saint nous communique car « *Il*

nous a envoyé évangéliser les pauvres. Les pauvres reçoivent la Bonne Nouvelle. Quel vaste champ à parcourir ! »

Fait à Rome, le 10 octobre 2016

Les capitulants du 36^{ème} Chapitre général

Élection du Supérieur général et du Conseil

À la suite d'élections tenues selon les prescriptions de nos Constitutions et Règles, le Chapitre général a appelé les Oblats suivants au service de l'autorité :

Supérieur général	Louis LOUGEN (États Unis - Administration générale) (Élu le 30 septembre 2016)
Vicaire général	Paolo ARCHIATI (Italie - Administration générale) (Élu le 30 septembre 2016)
1 ^{er} Assistant général	Cornelius NGOKA (Nigeria - Administration générale) (Élu le 1 ^{er} octobre 2016)
2 ^{ème} Assistant général	Ramon Maria BERNABE (Philippines - Philippines) (Élu le 1 ^{er} octobre 2016)
Conseiller général pour l'Afrique - Madagascar	Guillaume MUTHUNDA HENGELELA (Congo - Congo/ Angola) (Élu le 3 octobre 2016)

Conseiller général
pour l'Asie - Océanie

Peter Karoly STOLL
(Australie - Indonésie)
(Élu le 3 octobre 2016)

Conseiller général
pour le Canada -
États-Unis

Warren BROWN
(États Unis - Administration
générale)
(Élu le 3 octobre 2016)

Conseiller général
pour l'Europe

Antoni BOCHM
(Pologne - Pologne)
(Élu le 3 octobre 2016)

Conseiller général
pour l'Amérique latine

Luis Alberto HUAMÁN
CAMAYO
(Pérou - Pérou)
(Élu le 3 octobre 2016)

EVANGELIZARE PAUPERIBUS MISIT ME. PAUPERES EVANGELIZANTUR

1. Le 36^{ème} Chapitre général, qui s'est tenu en l'année du jubilé du bicentenaire de notre Congrégation missionnaire, a rassemblé 82 Missionnaires de Marie Immaculée représentant différentes régions du monde, pour réfléchir ensemble sur ce qui est central dans nos vies, sur les appels missionnaires, ainsi que pour élire un nouveau Supérieur général et un nouveau Conseil général. Cette rencontre d'une durée d'un mois nous a permis de réaliser une fois encore combien la congrégation présente des visages différents.
2. C'est l'appel de Jésus et le charisme de saint Eugène qui nous unissent d'une manière qui surpasse les riches différences issues de nos contextes, réalités et cultures respectives. L'Évangile que nous partageons et nos racines oblates nous aident à interpréter ensemble les signes des temps, tout en respectant la belle diversité de l'ensemble de la Congrégation.
3. C'est bien de fait le charisme oblat, avec l'aide d'une méthode de travail acceptée par les membres du Chapitre, qui nous a permis d'arriver à cette synthèse de la mission oblate que nous partageons maintenant à travers ce document avec la congrégation toute entière. Cette méthode uti-

lisée au Chapitre général procède selon les étapes suivantes.

- 3.1 Identifier le contexte, les questions, les problèmes et les préoccupations relatives au thème choisi,
 - 3.2 identifier les ressources : l'Écriture sainte, les textes oblats et l'expérience sur le terrain, les documents ecclésiaux etc...
 - 3.3 discerner les appels,
 - 3.4 choisir les orientations et les stratégies au niveau local, provincial, régional et au niveau général (la congrégation toute entière),
 - 3.5 indiquer les liens et implications avec d'autres domaines concernés : les finances, la formation (première et continue).
4. Ce document est le fruit de notre discernement collectif au sujet des appels à la conversion, en continuité avec le thème central du précédent Chapitre général de 2010. Nous espérons qu'il aidera l'animation de toute la Congrégation à ces différents niveaux et servira de ressources pour les Oblats et les laïcs associés qui souhaiteraient approfondir le thème ; *Evangelizare pauperibus misit me. Pauperes evangelizantur.*

I - LA MISSION ET LES NOUVEAUX VISAGES DES PAUVRES

Le Contexte

5. Comme Oblats, cela fait déjà un certain temps que nous avons évoqué les pauvres aux multiples visages. Au cours de ce Chapitre, nous avons insisté pour donner la priorité aux nouveaux visages des pauvres, ceux dont la situation réclame le plus ce salut intégral qui ne peut être apporté que par l'Évangile. Ce sont les nouveaux pauvres parce que de nouvelles réalités sociales, politiques, religieuses ou économiques viennent bafouer leur dignité, ou bien parce que nous-mêmes, nous lisons les signes des temps avec plus d'acuité aujourd'hui, ce qui nous amène à mieux les identifier.
6. De par le monde, nous sommes convaincus que les Oblats et les laïcs associés sont déjà au service des pauvres et des plus abandonnés, qui ont notre préférence. Souvent ce travail missionnaire est né d'un discernement mené au niveau de la Congrégation ou bien des Unités. Dans d'autres cas, ce sont les charismes personnels qui déterminent le choix des champs missionnaires. Durant ce Chapitre, nous avons identifié d'autres visages de pauvres et donc nous nous demandons si

nous sommes toujours là où nous devrions être en tant qu'Oblats.

7. En tenant en considération nos différents contextes, nous avons identifié trois catégories différentes de nouveaux pauvres.
 - 7.1 Il y a tout d'abord les pauvretés spirituelles. Certains cherchent un sens à leur vie alors qu'ils ont des problèmes de dépendance ou sont prisonniers du sectarisme, ou attirés par le fondamentalisme ou le radicalisme. D'autres ont des difficultés de vie de famille, tels les divorcés, les personnes isolées, les personnes âgées, les personnes dépendantes, les handicapés. La famille oblate connaît elle aussi des situations dysfonctionnelles.
 - 7.2 Il y a ensuite la catégorie des itinérants, en particulier les migrants, les réfugiés et les sans-abri.
 - 7.3 Enfin les nouveaux pauvres sont aussi ceux qui sont directement affectés par des situations qui réclament justice, paix et intégrité de la création (JIPC), tels que les peuples autochtones, les populations tribales, les Dalits (Intouchables), les prisonniers, les victimes de trafic, les femmes et les enfants victimes de maltraitance et d'exploitation, etc. Nous sommes devenus davantage conscients de l'urgence de prendre soin de la planète notre maison commune.

Les ressources

8. L'Écriture nous parle de chemin à parcourir et de voyage à faire. Jésus lui-même s'identifie à la Voie (Jn 14, 6). Il est né dans une famille en route (Mt 2, 13-23 ; Lc 2, 1-7). D'autres livres ou d'autres passages sont à prendre en considération dans cette perspective : le livre de la Genèse, le prophète Amos, l'épître de Jacques, les Béatitudes, etc.
9. L'Église catholique a développé un enseignement magistériel riche sur les nouveaux visages de la pauvreté. Nous renvoyons à ces documents : *Evangelii Nuntiandi*, *Erga Migrantes Caritas Christi* (L'amour du Christ envers les migrants), *Evangelii Gaudium* et *Laudato Si*. Cette dernière encyclique reconnaît « qu'une vraie approche écologique se transforme toujours en une approche sociale qui doit intégrer la justice dans les discussions sur l'environnement, pour écouter à la fois le cri de la terre et le cri des pauvres » (LS 49).
10. Le parcours d'Eugène de Mazenod nous aide à identifier certains des nouveaux visages des pauvres. Sa famille dysfonctionnelle peut évoquer les familles dysfonctionnelles d'aujourd'hui. Sa période d'immigration nous rappelle le drame actuel des migrants et les questions de justice et paix afférentes. Les combats d'Eugène de Mazenod pour trouver un sens à sa vie et une place dans la société rappellent la pauvreté spirituelle de notre monde contemporain.

11. Nos Constitutions et Règles nous donnent des critères permettant d'identifier les nouveaux visages des pauvres. Nous sommes appelés à annoncer le Christ et son Royaume aux pauvres aux multiples visages, mais « là où l'Église est déjà implantée, les Oblats se vouent aux groupes qu'elle atteint le moins » (C.5). Ce qui signifie que nous devons faire, en communautés apostoliques, une réévaluation périodique de nos engagements (voir C.3 ; R.7a et 7d) afin d'être sûrs que nous allons vers les nouveaux pauvres. Ce discernement peut nous amener à quitter des populations, des lieux et des ministères que nous aimons. Pourtant cette remise en cause peut constituer une façon de vivre le mystère pascal (voir C.4). Aucun ministère ne nous est étranger aussi longtemps que nous évangélisons les plus abandonnés (voir R.7b) ou les nouveaux pauvres. Dans ce processus, Marie demeure notre Mère, celle qui nous accompagne (voir C.10).

Les appels

12. En nous basant sur les orientations et les ouvertures présentes dans nos Constitutions et Règles, nous entendons l'appel à adopter l'attitude spirituelle du pèlerin, comme ces migrants qui sont en chemin. Nous devons alors regarder dans nos Unités et identifier, avec un esprit de discernement, les nouveaux visages des pauvres vers lesquels le Seigneur veut nous envoyer dans chacun

de nos contextes. La méthode qui a été utilisée dans les ateliers de ce Chapitre général - ou toute autre méthode du même genre - est précieuse pour faire ce travail d'identification des nouveaux pauvres.

Les stratégies

13. Au niveau général

13.1 Créer un Comité général de la mission de telle sorte qu'au niveau de la Congrégation notre engagement missionnaire puisse être renforcé en offrant des ressources pour le discernement communautaire sur la mission et en nous permettant d'approfondir la réflexion commencée au Chapitre.

13.2 Le comité du service JIPC (Justice et Paix et Intégrité de la Création) apporterait son aide et coordonnerait les efforts dans ce domaine et pourrait collaborer avec d'autres congrégations ainsi qu'avec les différentes instances de l'Église.

14. Au niveau régional

14.1 Identifier des Oblats de la Région qui peuvent accompagner les communautés locales dans le processus de discernement utilisé par ce Chapitre général. Par exemple, on pourrait inviter les Oblats appartenant à des communautés locales qui travaillent sur ce terrain des nouvelles pauvretés à col-

laborer au niveau de la Région. Les coordinateurs JPIC et nos établissements de formation supérieure ont un rôle important à jouer pour aider à découvrir des réponses concrètes aux situations des nouvelles pauvretés.

- 14.2 Identifier trois communautés de la Région qui aident déjà ces nouveaux pauvres tels que définis dans les trois catégories ci-dessus et prendre l'engagement de soutenir ces communautés.
 - 14.3 Établir, là où c'est possible, un Comité régional de la mission coordonné au Comité général de la Mission.
15. Au niveau de l'Unité
- 15.1 Promouvoir la méthodologie utilisée durant le Chapitre général pour le discernement en communautés apostoliques
 - 15.2 Offrir un accompagnement aux communautés apostoliques qui sont prêtes à utiliser cette méthodologie.
 - 15.3 Collaborer avec les Église locales et les autres congrégations
 - 15.4 Favoriser une contribution de JPIC dans ce discernement, par exemple en formant un comité JPIC actif pour éveiller et former les consciences par des actions régulières et par l'élaboration d'un programme JPIC

pour tous les stades de formation (formation première et continue)

16. Au niveau de la communauté locale

16.1 Utiliser la méthodologie du Chapitre général pour discerner qui sont les nouveaux pauvres dans notre environnement immédiat et comment les rejoindre. S'assurer que les problématiques JPIC fassent partie de ce discernement.

16.2 Pour ce discernement communautaire, les charismes personnels de chaque Oblat doivent être pris en compte parce qu'ils peuvent enrichir les projets de la communauté en partenariat avec les laïcs et en particulier les jeunes.

Les implications

17. Les nouveaux besoins demandent de nouveaux moyens. En répondant à l'appel de l'Esprit de découvrir les nouveaux visages des pauvres dans nos différents contextes nous avons identifié certaines implications

17.1 Identifier des personnes formées pour accompagner ce processus de discernement

17.2 Planifier les ressources financières pour soutenir la mission

17.3 Préparer les Oblats et les laïcs à travers des expériences d'immersion dans le quotidien

de ces nouveaux pauvres car l'écoute et le « vivre avec » sont des attitudes nécessaires pour apprendre de ces pauvres.

- 17.4 Utiliser les sciences humaines et sociales pour comprendre les causes qui engendrent la pauvreté.
- 17.5 Travailler en synergie avec l'Église (à tous les niveaux : le Vatican, les Congrégations religieuses, les diocèses, les paroisses, les mouvements), et avec les ONG qui œuvrent déjà auprès de ceux que nous avons identifiés comme les nouveaux pauvres.

II - LA MISSION AVEC LES JEUNES

18. L'héritage missionnaire reçu de saint Eugène de Mazenod place nettement les jeunes au cœur de notre effort missionnaire. Aujourd'hui, comme au temps du fondateur, la situation des jeunes nous interpelle fortement et exige de notre part une réponse, cela nous nous stimule aussi à découvrir de nouveaux moyens pour les accompagner, en leur proposant la Bonne Nouvelle de Jésus Christ.

Le contexte

19. Être jeune aujourd'hui signifie appartenir à une culture travaillée par des valeurs et des contre-valeurs. Comme valeurs constructives, nous pouvons citer un attachement à la liberté, le sens de la convivialité et de l'amitié, la recherche d'une spiritualité et d'un sens à la vie, et une disposition à la joie, au bonheur et à la générosité

Nous voyons aussi des contre-valeurs à l'œuvre telles que la dépendance excessive à la technologie, la sécularisation, le matérialisme, le consumérisme, le relativisme, les dépendances en tout genre (stupéfiants, alcool, sexe), l'affairisme et une liberté sans la responsabilité.

20. Différents aspects de la pauvreté affectent la jeunesse. Beaucoup de jeunes font l'expérience de la pauvreté matérielle avec ses corollaires que sont

l'absence d'éducation, les problèmes de santé, le chômage. Ne pas connaître le Christ et la difficulté à trouver un sens à sa vie sont les causes d'une pauvreté de type spirituel. Les jeunes ont besoin de grandir dans une atmosphère d'amour, de bienveillance et d'acceptation, où ils peuvent apprendre à s'affirmer. Ils ont un besoin d'appartenir à des groupes qui les valorisent et qui leur offrent des modèles auxquels ils peuvent s'identifier. Ces besoins ne sont pas comblés du fait des familles dysfonctionnelles et brisées, de l'individualisme, du relativisme et du manque d'éducation humaine et spirituelle.

21. Comme Oblats, dans notre mission avec les jeunes, nous faisons face à certaines difficultés. Il n'y a pas beaucoup de collaboration entre Oblats, sauf lorsqu'il y a un coordonnateur nommé. Dans certaines Unités, même si ce ministère auprès des jeunes existe, il ne semble pas y avoir de structures organisées dans lesquelles tous collaborent. Une autre difficulté vient d'un besoin de formation et d'expérience professionnelle pour les Oblats et les laïcs engagés dans la pastorale jeunesse.

Les ressources

22. La première ressource pour trouver de l'inspiration dans la pastorale des jeunes est la Bible. Dans l'Évangile, nous admirons la proximité de

Jésus avec les jeunes. Il guérit la fille de Jaïre (Mc 5, 21-43). Il ressuscite le fils de la veuve de Naïn (Lc 7, 11-17). Il appelle le jeune homme riche à tout quitter pour le suivre (Mt 19, 16-26) et aux deux disciples qui le suivent, il dit : « Venez et vous verrez » (Jn 1, 39). Dans d'autres parties du Nouveau Testament, nous voyons Jean et Paul s'intéresser au bien-être spirituel des jeunes (1 Jn 2, 13-14 ; 1 Tm 4, 12-14).

23. La vie du Fondateur est aussi une ressource fondamentale pour nous inspirer dans ce type de pastorale. Eugène de Mazenod a fait l'expérience de l'amour sauveur de Jésus au pied de la croix et c'est à partir de cette expérience qu'il a été appelé à prendre part à la mission de Jésus. Sa proclamation de la Bonne Nouvelle s'adressait en priorité aux prisonniers, aux gens des campagnes et aux jeunes. En effet, la plus grande partie de son ministère comme jeune prêtre puis plus tard comme fondateur des Missionnaires de Provence fut consacrée aux jeunes membres de l'Association de la jeunesse d'Aix.
24. Le message annuel publié par le Saint-Père à l'occasion de la Journée Mondiale de la Jeunesse donne des directives pastorales. Dans son message pour la 31^{ème} Journée mondiale de la jeunesse, le Pape François encourage les jeunes à regarder Jésus pour trouver un sens à leur vie : « Chers jeunes, [le] regard [de Jésus] peut changer votre vie et guérir les blessures de vos âmes, [étancher]

la soif profonde qui habite vos cœurs de jeunes : soif d'amour, de paix, de joie et du vrai bonheur. Venez à lui et n'ayez pas peur ! Venez à lui et dites-lui du fond de votre cœur : « Jésus, en toi je mets toute ma confiance ! ». Laissez-vous toucher par sa miséricorde sans limites pour devenir à votre tour des apôtres de la miséricorde à travers vos œuvres, vos paroles et votre prière, dans notre monde blessé par l'égoïsme, la haine et tant de désespoir ».

25. Le 2^{ème} Congrès sur la mission avec les jeunes qui a eu lieu à Aix-en-Provence en mars 2016 a été l'occasion de réfléchir sur la présence des Oblats et de leurs collaborateurs parmi les jeunes. Le Congrès a formulé plusieurs recommandations qui doivent servir de référence dans notre discernement en pastorale des jeunes.

Les appels

26. Les Oblats ont une longue tradition de travail avec la Jeunesse, dans les paroisses, dans l'éducation et dans les différents autres ministères auprès des jeunes. En nous basant sur cette tradition, nous entendons l'appel de l'Esprit Saint à accompagner les jeunes à devenir pleinement humains (c'est-à-dire à découvrir leur dignité), puis à devenir des chrétiens et enfin des saints. Tout comme au temps de notre Fondateur, la mission avec les jeunes et pour les jeunes est une priorité parce

que les jeunes peuvent être l'un des nouveaux visages des pauvres. Ce doit être une véritable priorité et nous voulons réaffirmer qu'il s'agit d'une authentique mission oblate. En portant attention aux besoins des jeunes d'aujourd'hui, nous nous tenons prêts à répondre à l'appel pressant de donner une visée missionnaire commune à la Congrégation et à la famille mazenodienne en donnant notre vie pour la mission avec les jeunes.

Les stratégies

27. En réponse à la demande faite par le 2^{ème} Congrès sur la mission avec les jeunes, demande relayée par le Supérieur général dans son rapport, le Chapitre général a travaillé les documents présentés par ce 2^{ème} congrès via le groupe des capitulants en charge de la réflexion sur la mission avec les jeunes. Ils proposent l'adoption des recommandations suivantes (pour plus de détails, allez voir le rapport du 2^{ème} congrès sur la mission avec les jeunes).
28. Au niveau général
 - 28.1 Créer une Commission internationale permanente de la mission oblate avec les jeunes. Cette commission serait établie par le Supérieur général en conseil et constituée d'Oblats et de laïcs représentant chaque

Région. Un directeur de la mission avec les jeunes serait nommé.

28.2 Soutenir l'organisation locale d'une journée mondiale de la jeunesse par la Commission de la mission oblate avec les jeunes (si celle-ci est créée).

28.3 Créer un fonds de solidarité pour la jeunesse au niveau de l'Administration générale et, quand c'est possible, au niveau des Régions, pour aider les Provinces qui organisent et participent à des événements locaux, régionaux et mondiaux pour la jeunesse.

28.4 Déclarer une année pour les vocations oblates pendant le mandat en cours, selon la recommandation du congrès des Vocations oblates.

29. Au niveau régional

Créer un comité permanent chargé de trouver des moyens de collaborer entre communautés locales et Unités oblates. Ce comité serait composé du coordonnateur de chaque Unité et d'un laïc ou d'une personne consacrée travaillant avec nous dans la mission avec les jeunes.

30. Au niveau des Unités et au niveau local

30.1 Mettre sur pied des équipes missionnaires pour la mission avec les jeunes au niveau local et provincial. Ces équipes seraient composées d'Oblats, de jeunes et de laïcs

ou de religieux de la famille mazenodienne. Elles pourraient collaborer avec les paroisses locales.

- 30.2 Ouvrir nos communautés aux jeunes gens, par exemple à ceux qui désirent consacrer de leur temps à la mission.
- 30.3 Intégrer la dimension vocationnelle comme essentielle à la mission avec les jeunes.
- 30.4 Nommer un Oblat à plein temps dans chaque Unité pour coordonner la mission avec les jeunes.
- 30.5 Se doter d'un plan sur l'utilisation missionnaire de l'Information, de la Communication et de la Technologie (l'ICT) et des médias sociaux.
- 30.6 Promouvoir la formation première et continue concernant la mission avec les jeunes.

Les implications

31. Le fonds de Solidarité pour les jeunes qui pourrait être créé par l'Administration générale et au niveau régional là où c'est possible pourrait répondre aux besoins matériels de la pastorale jeunesse.
32. Le développement de programme déjà mentionné plus haut pour la formation et l'entraînement des Oblats pourrait répondre au besoin de formation.

III - FORMATION POUR LA MISSION

33. En tant que Congrégation missionnaire, c'est dans la perspective de la mission que nous considérons la formation. Les transformations importantes que connaît le monde actuel ont un impact sur la mission oblate et donc inévitablement sur nos programmes de formation. Ces changements nécessitent une adaptation et une mise à jour constante de notre façon de nous former, de telle sorte que nous soyons plus efficaces et que nous soyons toujours au fait des meilleures pratiques missionnaires.

Le contexte

34. Le contexte de la formation des Missionnaires Oblats se caractérise par la mondialisation. Dans ce monde où les communications et l'interculturalité sont omniprésentes, nous devons regarder la réalité d'aujourd'hui avec ses nombreuses dimensions : politiques, sociales, économiques, culturelles, etc.
35. L'Église dans laquelle nous exerçons notre ministère est pluraliste, surtout si nous considérons les différentes ecclésiologies existantes dans nos Églises locales. Certaines visions de l'Église favorisent le cléricalisme et la rigidité. Cela peut avoir un impact sur l'atmosphère de la formation.

36. Nous formons les Oblats dans un contexte où nous voyons les pauvres aux multiples et aux nouveaux visages, la culture des jeunes, l'interculturalité et la nécessité du dialogue. Nous voyons aussi la terre, notre maison, se détériorer. Dans un tel contexte, nous sommes appelés à rechercher les meilleurs types de formation possibles pour préparer les Oblats à la mission d'aujourd'hui. Nous devons privilégier une formation centrée sur le Christ, l'Église et la mission d'évangélisation.
37. Considérant les problèmes, les questions, les défis de la formation, nous devons avant tout être conscients que les jeunes d'aujourd'hui sont différents des jeunes d'hier. Nos programmes de formation doivent être adaptés aux jeunes qui viennent chez nous. Le point de départ pour bâtir des programmes de formation est justement de partir de là où en sont les jeunes.
38. Nous voulons former des Oblats capables d'assimiler dans leur vie missionnaire les valeurs vivantes des vœux et de mûrir dans ces engagements tout au long de leur vie. Nous devons nous interroger sur le comment former à la chasteté et à une saine affectivité. La formation oblate doit viser à former des missionnaires qui grandissent en termes de liberté intérieure et qui demeurent disponibles pour les besoins les plus urgents de la mission tout au long de leur vie.

39. La formation doit favoriser une vie cohérente et authentique par rapport à toutes les valeurs de la vie consacrée. Cela devrait nous aider à assimiler la dimension JPIC dans nos vies communautaires et dans la mission. Une même importance doit être donnée à l'orthopraxie qu'à l'orthodoxie.
40. Les programmes de formation doivent préparer les Oblats à assumer des responsabilités pour la Congrégation ou pour leur Unité. L'Unité doit adapter son programme de formation à la croissance ou au déclin qu'elle connaît.
41. Nous avons la responsabilité de fournir les ressources adaptées aux formateurs, aux communautés, à leurs finances. Les Unités doivent être attentives à offrir des communautés apostoliques en bonne santé pour accueillir et accompagner les candidats. L'Unité doit se montrer créative pour rechercher des moyens de financer les programmes de formation première. Le financement des formateurs requiert un soin et une planification particulière.

Les ressources

42. Dans l'Écriture, nous pouvons commencer par citer l'appel lancé à Moïse : « Le Seigneur dit : « J'ai vu, oui, j'ai vu la misère de mon peuple qui est en Égypte, et j'ai entendu ses cris sous les coups des surveillants. Oui, je connais ses souffrances. Je suis descendu pour le délivrer de la main des

Égyptiens et le faire monter de ce pays vers un beau et vaste pays, vers un pays, ruisselant de lait et de miel [...] Maintenant, le cri des fils d'Israël est parvenu jusqu'à moi, et j'ai vu l'oppression que leur font subir les Égyptiens » (Ex 3, 7-8a.9).

43. Il y a aussi l'appel des Apôtres : « Et il en institua douze pour qu'ils soient avec lui et pour les envoyer proclamer la Bonne Nouvelle » (Mc 3, 14).
44. Nos Constitutions et Règles et les normes générales de la formation oblate demeurent les outils essentiels pour bâtir des programmes de formation dans nos Unités.

Les appels

45. Pour offrir une formation pour la mission dans nos contextes complexes d'aujourd'hui, nous sommes invités par l'Esprit à ouvrir nos yeux pour voir la réalité et pour nous entraîner à être en dialogue avec le monde actuel. Lire les signes des temps est une façon d'être docile aux mouvements de l'Esprit. C'est une fidélité à un processus de discernement au service de la proclamation de l'Évangile.
46. En tant qu'hommes consacrés, envoyés vers des missions difficiles, nous reconnaissons que nous sommes appelés à aller au-delà de nos peurs pour initier de nouvelles approches, plus pertinentes, dans le domaine de la formation pour la mission. Nous voulons nous engager dans un processus

de formation tout au long de notre vie, il s'agit d'une formation holistique et non purement académique.

47. Nous entendons aussi l'appel à chercher une formation personnalisée et contextualisée.

Les stratégies

48. Nous insistons avant tout pour dire que nous considérons la mise en pratique des Normes générales de la formation oblate comme un point de départ essentiel pour la Congrégation et les Unités.
49. De plus, nous proposons trois orientations fondamentales à prendre dans la Congrégation au cours des six prochaines années.

PREMIÈRE ORIENTATION : *Notre identité d'hommes apostoliques à la lumière du charisme oblat.*

Nous voulons rappeler clairement que toute la formation, (première et continue), a pour but le développement et la croissance d'hommes qui sont avant tout « des disciples missionnaires ».

- 49.1 Nous nous assurerons que les valeurs de la vie consacrée oblate et sa visée missionnaire seront centrales dans les programmes de formation, en particulier là où la formation se passe dans des institutions diocésaines. Parmi les valeurs, nous mettons l'accent sur la communauté apostolique, l'intercul-

turalité, l'apprentissage des langues autres que la sienne, la proximité avec les pauvres et les échanges avec eux.

- 49.2 Une formation adéquate sera donnée aux éducateurs de telle sorte qu'ils puissent travailler en équipe et être ouverts à l'interculturalité.
- 49.3 Pour préparer au mieux des hommes apostoliques pour la mission, chaque Région continuera à travailler au regroupement des maisons de formation et à l'échange de formateurs.
- 49.4 La Congrégation tout entière doit se sentir partie prenante de la formation.

DEUXIÈME ORIENTATION : *La formation continue pour la mission dans le monde d'aujourd'hui.*

La formation oblate dure toute la vie ; elle connaît différentes étapes et a plusieurs dimensions. Elle commence par le discernement vocationnel.

- 49.5 L'Administration générale garantira que le Centre International Eugène de Mazenod d'Aix-en-Provence soit disponible et accessible à tous les membres de la Congrégation.
- 49.6 Chaque Unité aura un programme de formation continue qui visera à assurer une formation intégrale et pas seulement intellectuelle. Cette formation intégrale doit permettre de développer des aptitudes à

faire face à l'échec, à la sensation de vide, à la solitude et à la frustration de ne pas pouvoir parfois changer les choses. Par ailleurs, cela devra aider les formandi à devenir toujours plus authentiques et plus ouverts dans leur engagement religieux et missionnaire. Cela devra renforcer leur créativité et les aider à être matures dans leurs relations pastorales. La formation continue concerne aussi l'aide à apporter pour accepter le grand âge et pour accueillir la forme que prend la mission à ce stade de la vie.

- 49.7 Chaque Unité doit s'engager à sensibiliser ses membres aux questions de la sécurité et la protection des mineurs et des adultes vulnérables à travers la formation première et continue.
- 49.8 Chaque Unité aura un programme de mentorat personnalisé et un accompagnement adapté à l'intérieur d'une communauté apostolique pour tous les jeunes Oblats en particulier pour ceux qui sont dans leurs cinq premières années.
- 49.9 Chaque unité aura un système de congés sabbatiques bien planifiés pour ses membres.
- 49.10 Inspiré par la perspective missionnaire de saint Eugène : « de voir la réalité du monde à travers les yeux du Seigneur crucifié »,

chaque Unité fournira des programmes de relecture pastorale pour évaluer les pratiques missionnaires et pour les analyser théologiquement en communauté apostoliques.

- 49.11 Chaque Unité veillera à ce que chacun de ses membres prenne soin de son bien-être physique, mental et spirituel.

TROISIÈME ORIENTATION : *La formation des laïcs, avec les laïcs et par les laïcs.*

Nous proposons de travailler étroitement avec les laïcs, hommes et femmes au cours de notre formation continue. Nos frères et nos sœurs laïques, y compris les plus déshérités, sont nos maîtres. Nous apprenons d'eux beaucoup d'aspects de la vie et ils nous enseignent une sagesse concrète, ils nous font part de leurs intuitions profondes, qui nous enrichissent.

- 49.12 Chaque Unité impliquera des laïcs dans les stages des Oblats en formation.
- 49.13 Chaque Unité fournira des occasions de développer des contacts avec des familles et encouragera des relations respectueuses et matures avec les hommes et les femmes
- 49.14 Chaque unité facilitera l'intégration des jeunes hommes et femmes dans nos équipes missionnaires.

Les implications

50. La formation première :

- 50.1 Chaque unité aura une politique concernant la formation spécifique des Frères.
- 50.2 Chaque unité aura des orientations précises concernant les finances dans le programme de formation.
- 50.3 Chaque Unité favorisera la collaboration avec les autres congrégations religieuses dans la formation oblate.
- 50.4 Chaque Unité favorisera l'intégration du ministère JIPC au programme de formation oblate.

51. La formation continue

- 51.1 Chaque unité créera un fond centralisé pour les congés sabbatiques.
- 51.2 Chaque unité assurera la formation des supérieurs et des leaders pour animer la vie communautaire.

IV - LA MISSION ET L'INTERCULTURALITÉ

52. Le changement démographique en cours dans notre Congrégation et dans l'Église entraîne dans son sillage un déplacement et une mixité du personnel oblat dans les communautés locales. Cette nouvelle réalité est parfois source de tensions. Du coup, elle fait ressentir dans beaucoup d'endroits un besoin de réajustement des comportements et des structures pour faciliter une meilleure compréhension entre ceux qui arrivent et ceux qui les reçoivent.

Le contexte

53. L'interculturalité diffère de la multiculturalité qui est une réalité de fait. L'interculturalité insiste sur la rencontre et l'échange entre les cultures de part et d'autre, quand les cultures s'enrichissent, se mêlent, se respectent, se confrontent et entrent en dialogue. L'interculturalité est une démarche volontaire, elle est une vision, un chemin et elle nécessite une réciprocité.
54. Nos sociétés deviennent de plus en plus multiculturelles. Cette nouvelle réalité s'accompagne malheureusement d'une fragmentation, d'une désintégration de la société qui développe une ségrégation. Cela favorise un renforcement identitaire qui est source d'exclusion, de peur et

même de haine vis-à-vis de l'étranger. Tout cela construit des murs qui nous séparent.

55. L'interculturalité doit surmonter des obstacles. La prédominance de l'individualisme qui caractérise les pays industriels de l'hémisphère nord entrave le processus d'interculturalité. Les blocages de certaines cultures qui ne sont pas prêtes à s'ouvrir nuisent aussi à l'interculturalité.
56. Les autres obstacles à surmonter pour répondre à l'appel de l'Esprit à devenir plus interculturel sont les défis de la sécularisation et les différences religieuses qui ont un impact sur les cultures. Nous devenons plus ouverts à l'interculturalité dès lors que nous commençons à vivre une rencontre entre les cultures.
57. Cette difficile rencontre des cultures nous concerne nous aussi en tant que missionnaires oblats, car celui qui arrive dans une nouvelle Unité pour la mission ne fait pas toujours une expérience très positive. L'interculturalité dans la vie de tous les jours et dans la mission a un prix, un coût psychologique physique et spirituel, qui demande une volonté d'ouverture et d'intégration dans les deux sens. Vivre l'interculturalité a des incidences sur tous les domaines de la vie d'une personne, en commençant par les choses les plus basiques comme la nourriture et la façon de manger pour finir par les choses les plus profondes comme le rapport à Dieu mais aussi les relations avec les autres, hommes ou femmes.

58. En tant que Congrégation internationale ouverte sur l'extérieur, nous entendons l'Esprit nous appeler à vivre et à travailler d'une manière interculturelle. Nous devons parfois apprendre à déconstruire notre façon de penser pour rebâtir sur des bases nouvelles. Comment aller au-delà de la simple reconnaissance de diversité pour arriver à un dialogue et à une transparence sur nos façons de vivre la mission ? Le Chapitre général de 2010 avait demandé qu'une partie de la formation intellectuelle ou du stage des post-novices soit vécue à l'étranger. Comment avons-nous tenu compte de cette demande ? Comment peut-on aller plus loin ? Par ailleurs, comme Oblats, comment aider à préserver les cultures des minorités ?

Les ressources

59. Le Nouveau Testament pave la route à l'interculturalité. Rappelons-nous les rencontres de Jésus avec des non-juifs, comme la Syro-Phénicienne ou la Samaritaine (Mc 7, 25-30 ; Mt 15, 21-28 et Jn 1, 1-42), ou encore les récits de voyages missionnaires dans les Actes des Apôtres (p. ex. Ac 13, 4 - 14, 28). L'apôtre Pierre a aussi vécu un mouvement de décentrement lors de sa rencontre avec Corneille. Pierre et Paul venaient de la même culture mais ils se sont complétés en adoptant chacun une approche différente de l'évangélisation.

60. L'interculturalité marque notre tradition oblate. Le Fondateur parlait en provençal pour rejoindre les gens dans leur langue. En tant qu'évêque de Marseille, il est allé visiter toutes sortes de gens chez eux et il est entré en contact avec les immigrants italiens. Il a envoyé des missionnaires au loin et pas seulement en France. Cela nous a permis depuis les débuts de la Congrégation de nous familiariser progressivement avec ce nouveau concept d'interculturalité. Au cours des aventures missionnaires des Oblats de par le monde, certains d'entre eux sont devenus des références en matière d'annonce de l'évangile au travers de la rencontre des cultures, comme le Père Joseph Gérard par exemple.
61. Nos Constitutions et Règles présentent d'entrée de jeu l'image des apôtres réunis autour de Jésus comme modèle de la vie missionnaire. Ces hommes venaient de différentes origines et furent tous envoyés en différents lieux (C. 3). Des passages de nos Constitutions et Règles et des documents des précédents Chapitres témoignent des usages successifs du mot culture au sein de la Congrégation.

Les appels

62. Nous percevons un appel de l'Esprit Saint à la conversion dans le domaine de l'interculturalité : vivre plus profondément la tension créative en-

tre l'unité forte et la richesse de la diversité, être capable d'apprendre quelque chose de nouveau comme un enfant, développer la capacité d'apprendre, de désapprendre et de rebondir, choisir l'interculturalité comme un style de vie, comme une manière d'être dans la mission.

63. Nous reconnaissons encore un appel à faire tomber les barrières, à témoigner en communautés interculturelles face au racisme, c'est-à-dire face aux identités qui excluent les autres, qui enferment leurs membres, et qui risquent de déclencher un choc des civilisations.
64. Nous entendons clairement l'appel à entrer dans une spiritualité oblate de l'interculturalité et à développer des compétences qui nous permettent de grandir en interculturalité dans nos communautés apostoliques et dans nos communautés de formation.
65. En résumé, c'est une question de conversion : passer de la multiculturalité à l'interculturalité dans notre Congrégation et dans notre mission.

Les stratégies

66. Au niveau général
 - 66.1 Promouvoir les études de missiologie
 - 66.2 Regrouper les scolasticats pour favoriser les expériences interculturelles.

- 66.3 Développer des outils d'animation à l'image du processus du Triennium afin de promouvoir l'interculturalité.
 - 66.4 Organiser un symposium sur l'interculturalité et encourager la participation à des conférences sur le thème de l'interculturalité.
 - 66.5 Centraliser la formation au niveau général pour favoriser une dynamique de l'interculturalité et une identité missionnaire plus forte.
 - 66.6 Développer des outils d'animation pour les supérieurs.
67. Au niveau régional
- 67.1 Organiser des projets interculturels et favoriser la création de communautés interculturelles, spécialement à des endroits où se trouvent des minorités abandonnées.
 - 67.2 Organiser un congrès au niveau général sur les premières nations ou les peuples indigènes qui inclurait la dimension de la réconciliation.
 - 67.3 Faire l'inventaire des programmes disponibles proposés par les instituts et nos lieux de formation.
 - 67.4 Favoriser l'échange de personnel de formation (formateurs au niveau régional).
68. Au niveau de l'Unité

- 68.1 Proposer des outils d'animation et de conscientisation sur la réalité multiculturelle de nos lieux de vie.
 - 68.2 Fournir des moyens pour gérer les conflits interpersonnels (des outils existent déjà).
 - 68.3 Envoyer des scolastiques dans d'autres pays pour leur formation.
 - 68.4 Appliquer les décisions de la Région en ce qui concerne le partage des programmes de formation et les échanges de personnel.
69. Au niveau de la communauté locale
- 69.1 Inviter chacun à raconter son histoire lors d'un partage de la communauté locale et pratiquer la révision de vie et le discernement communautaire.
 - 69.2 Encourager l'apprentissage des langues, en particulier les trois langues officielles de la Congrégation mais aussi les langues et les cultures locales.
 - 69.3 Développer des outils d'animation sur les sujets suivants : accueillir des Oblats venus de l'extérieur, faire le récit de son histoire et partager sa foi, gérer les conflits.

Les implications

70. Les stratégies mentionnées plus haut entraînent les implications suivantes :

- 70.1 Prévoir les implications financières de cette option pour l'interculturalité dans l'ensemble de la Congrégation.
- 70.2 Former des formateurs dans un autre contexte culturel international.
- 70.3 Collaborer avec les autres congrégations pour partager les personnes ressources disponibles.

V - LA MISSION ET LES MÉDIAS SOCIAUX

71. Les médias sociaux représentent le nouvel aréopage des temps modernes. Cet aréopage sollicite à grands cris la présence missionnaire de l'Église. Parmi les nombreuses voix qui le remplissent déjà, et parmi les multiples propositions véhiculées, l'Évangile doit y trouver sa place pour annoncer Jésus-Christ.

Le contexte

72. Les « médias sociaux » est un terme utilisé pour décrire une variété de sites Internet, d'applications et de technologies qui permettent aux personnes d'interagir socialement les unes avec les autres en ligne. Ils sont très souvent appelés « nouveaux médias ». Ils comprennent les blogs, les podcasts, les outils centrés sur l'auteur comme Twitter, YouTube, Facebook, Instagram, Pinterest, FaceTime, Skype, LinkedIn, Tumblr, Vine, Slideshare et plusieurs autres. Cela signifie que les journaux, la télévision et la radio sont déjà considérés comme des vieux médias. En certaines parties du monde, ces médias anciens continuent d'exister comme outils de base de la communication (Bolivie, Zambie, Canada et plusieurs autres endroits où les médias traditionnels jouent un rôle important).

73. Le phénomène caractéristique de notre époque et qui façonne le monde tel que nous le connaissons est l'accès universel à Internet (1998). Les médias sociaux sont l'enfant chéri du World Wide Web. Ils se présentent sous plusieurs formes, incluant les blogues, les forums, les réseaux d'affaires, les plateformes de partage de photos, les jeux en ligne, les microblogues, les applications texto, sans oublier les réseaux sociaux.
74. Des gens affirment sans ambages que, si on n'a pas sa page web ou un compte Facebook, on n'existe pas.
75. Les médias sociaux offrent de nombreuses possibilités. C'est un moyen pour promouvoir la justice sociale et pour faciliter des actions groupées. D'un point de vue oblat, par l'usage des médias sociaux, nous pouvons davantage collaborer avec les laïcs associés. La plus grande vertu des médias sociaux est de nous permettre d'être en contact et de garder le lien avec des amis et des personnes que nous ne voyons pas très souvent. Ils rendent possibles de brefs échanges avec eux, si bien que le lien peut être maintenu même lorsque nous ne disposons pas de beaucoup de temps libre.
76. En même temps, les médias sociaux posent question. Nous pouvons passer beaucoup de temps dans les communications virtuelles et avoir moins de temps pour les relations directes. Même les relations entre les Oblats en formation et leurs formateurs sont déjà affectées par cette

situation. Être harcelé dans la vie réelle est déjà dur à vivre, mais le harcèlement peut devenir encore plus grave lorsqu'il a lieu entre jeunes sur les médias sociaux. Par ailleurs, des personnes peuvent aboutir à une véritable « dépression socio-médiatique » causée par le décalage ressenti entre leur vie et celle des personnes surexposées médiatiquement et auxquelles elles rêvent de ressembler.

Les ressources

77. « Allez dans le monde entier et proclamez l'Évangile à toute la création » (Mc 16, 15), dit Jésus. Cet envoi peut s'actualiser aujourd'hui dans le domaine des médias sociaux.
78. Dans la tradition oblata, nous pouvons nous appuyer d'abord sur nos Constitutions et Règles qui peuvent donner des orientations au sujet des médias sociaux.
 - 78.1 R 66c. « Comme les moyens de communication exercent une influence profonde sur les attitudes et le sens des valeurs, les Oblats doivent comprendre comment se forme l'opinion publique et perfectionner leurs talents dans ce secteur. Ainsi pourront-ils contribuer à rendre les valeurs évangéliques présentes et agissantes dans la société où ils vivent. »

78.2 R 149d. « Par divers moyens de communication, le Service oblat des communications voit à l'échange et au partage de l'information à travers toute la Congrégation et au-delà, et il promeut l'utilisation des médias dans le ministère. »

La congrégation a une histoire, des ressources et une expérience dans le domaine des médias sociaux qui peut constituer une contribution à la mission d'aujourd'hui. Le Congrès sur le charisme oblat en contexte (2015) s'est déroulé grâce aux médias sociaux, de même notre 36^{ème} Chapitre général a largement fait usage des médias.

79. La Journée Mondiale des Communications Sociales a été une occasion pour les papes Benoît XVI et François d'offrir quelques réflexions inspirantes sur les médias sociaux :

79.1 « L'environnement numérique n'est pas un monde parallèle ou purement virtuel, mais fait partie de la réalité quotidienne de nombreuses personnes, en particulier des plus jeunes » (Pape Benoît XVI, JMCS 2013).

79.2 « Les réseaux sociaux, en plus d'être des instruments d'évangélisation, peuvent aussi devenir un facteur de développement humain. Par exemple, dans certains contextes géographiques et culturels où les chrétiens se sentent isolés, les réseaux sociaux peuvent renforcer le sentiment de leur unité ef-

fective avec la communauté universelle des croyants. » (Pape Benoît XVI, JMCS 2013).

79.3 « Il existe des réseaux sociaux qui, dans l'environnement numérique, offrent à l'homme d'aujourd'hui des occasions de prière, de méditation, ou de partage de la parole de Dieu. Mais ces réseaux peuvent aussi ouvrir des portes à d'autres dimensions de la foi. En effet, beaucoup de gens sont en train de découvrir, grâce à un contact au départ en ligne, l'importance de la rencontre directe [...]. » Pape Benoît XVI, JMCS 2013.

79.4 « Les e-mail, sms, réseaux sociaux, chats peuvent, eux aussi, être des formes de communication pleinement humaine. Ce n'est pas la technologie qui décide si la communication est authentique ou non, mais le cœur de l'homme et sa capacité de bien user des moyens mis à sa disposition. » (Pape François, JMCS 2016).

Les appels

80. Nous sentons un appel à éduquer nos collaborateurs, surtout les jeunes, à utiliser les médias sociaux de manière éthique.
81. Nous reconnaissons aussi un appel à être présents dans les médias sociaux pour en faire un

outil d'évangélisation. « Evangelizare media misit nos Dominus ».

Les stratégies

82. Au niveau général

82.1 Que le Service général de la communication oblate soit plus proactif pour promouvoir le réseautage auprès de ceux qui, dans la Congrégation, sont engagés dans un ministère avec les médias.

82.2 Que le Service général de la communication oblate en consultation avec le gouvernement central apprécie la faisabilité d'un congrès sur la Mission et les Médias.

82.3 Que l'association des établissements de formation supérieure oblats discute de la possibilité d'établir de centres régionaux ou des comités pour la communication.

82.4 Que le Service général de la communication oblate en consultation avec le gouvernement central produise un guide ou un manuel sur le thème « être présent dans les Médias ».

83. Au niveau régional

83.1 Encourager les conférences régionales à se doter d'un agent de liaison qui ferait le lien entre le Service général des communi-

cations et les administrations provinciales locales.

83.2 Encourager la collaboration dans des ateliers et la recherche sur le rôle des médias.

83.3 Encourager toutes les maisons de formation à offrir des cours spéciaux sur les médias sociaux et à mettre l'accent sur le rapport entre les médias et la missiologie.

84. Aux niveaux de l'Unité et de la communauté locale

84.1 Que les Unités et les communautés cherchent à promouvoir une approche missionnaire oblate dans l'usage des médias sociaux (dans les communications pastorales).

84.2 Encourager la mise sur pied d'un comité des communications ou la nomination d'un animateur provincial (pour organiser des séminaires sur l'éducation aux médias ou éduquer pour les médias).

84.3 Encourager des Oblats à se former professionnellement pour un ministère dans le domaine des médias en suivant des études supérieures.

84.4 Inviter les Oblats qui exercent actuellement un ministère dans les médias à s'impliquer dans les associations de ce domaine présentes dans leur pays, afin de bénéficier de leur expérience.

- 84.5 S'appliquer à la création de pages web professionnelles (en interaction avec les médias sociaux).
- 84.6 Que les supérieurs majeurs s'engagent à la promotion d'un bon usage des médias sociaux.
- 84.7 Que les supérieurs de chaque communauté promeuvent une discipline personnelle et communautaire qui aide tout un chacun à grandir dans un usage responsable des médias sociaux, à la suite de la réflexion de ce Chapitre.

VI - LA MISSION ET LES FINANCES

85. La mission de la Congrégation ne doit pas ignorer la réalité des finances. Elles feront toujours partie de notre vie et de nos discussions en tant que missionnaires. Les transformations du monde et le besoin d'une bonne planification financière ont un impact sur notre recours à l'argent pour financer notre vie et nos missions. Nous avons besoin d'examiner notre façon de gérer nos ressources pour le bien de la mission.

Le contexte

86. Vivre notre vœu de pauvreté est un défi. En tant qu'Oblats, nous faisons ce vœu pour suivre le Christ qui est devenu pauvre pour nous, pour être en communion plus profonde avec Jésus et les pauvres, pour mettre tout en commun. Mais adopter un style de vie simple n'est pas si évident pour beaucoup d'entre nous et ce dans la plupart des Unités. Nous sommes aux prises avec des attitudes individualistes, avec l'influence du matérialisme et le désir de consommer. Certains Oblats ne communiquent pas et ne partagent pas leurs sources de revenus avec leur communauté. D'autres ont des « bienfaiteurs personnels » qui leur apportent un soutien exclusif pour leurs dépenses et leurs projets individuels.

87. La transparence dans le domaine des finances est aussi un défi. Dans certaines de nos Unités et de nos communautés locales, nous hésitons à partager au sujet de notre situation financière. Nous avons la même attitude vis-à-vis du Bureau du Trésorier général. Ce manque de transparence crée de la suspicion, de la méfiance et de l'instabilité. Des signes de corruption et des abus d'autorité chez certains supérieurs de communauté ou d'Unité ont gravement nui à la mission et ont répandu angoisse, anxiété, malaise et démoralisation chez les Oblats.
88. Les Unités en croissance requièrent beaucoup d'attention sur le plan des finances. Dans leur cas, la formation première représente souvent 80-90% de leur budget et ces lieux prometteurs sur le plan vocationnel subissent du coup beaucoup de pression pour gérer leurs finances différemment. Cela nous amène parfois à nous demander si la volonté d'appeler de nouveaux membres à rejoindre les Oblats demeure une priorité de la Congrégation. Un autre sujet de préoccupation est la situation des Unités qui ne sont pas autonomes et qui doivent en plus gérer une Mission. Plusieurs Unités cherchent du soutien financier directement auprès d'autres Unités et dans certains cas pour compléter ce qu'elles reçoivent déjà de la Congrégation à travers les différents fonds. De plus, les Unités en croissance ont besoin d'une bonne planification financière pour les soins des aînés.

89. Il y a d'autres situations qui sont sources de déceptions. Des contrats avec les évêques ne sont pas mis en place, et lorsque ces contrats existent entre des Unités et des diocèses, ils ne sont pas respectés et sont souvent ignorés. Le niveau insuffisant des rémunérations pour financer le ministère des Oblats est un autre sujet de préoccupation. Enfin, il y a des contextes culturels parmi nous qui font que certains Oblats se sentent obligés de soutenir financièrement leur famille, ou alors sont directement sollicités.
90. La formation à l'économat est un vrai souci. Très souvent, la formation première néglige de former nos candidats à un minimum de compétences concernant la gestion des finances de la communauté et de la mission. La formation pour une gestion responsable et transparente des finances est nécessaire. Des attitudes incompatibles avec notre mode de vie existent.

Les ressources

91. Dans une lettre à Jean-Baptiste Mille, aux novices et aux scolastiques, datant du 24 janvier 1831, le Fondateur évoque la première communauté oblate en ces termes : « La table qui ornait notre réfectoire était une planche à côté d'une autre, posées sur deux vieux tonneaux. Nous n'avons jamais eu le bonheur d'être si pauvres depuis que nous avons fait vœu de l'être. Nous préludions,

sans nous en douter, à l'état parfait où nous vivons si imparfaitement. Mais je remarque, à dessein, cette espèce de dénuement très volontaire puisqu'il eût été facile de le faire cesser en faisant transporter tout ce qu'il fallait de chez ma mère, pour en déduire que le bon Dieu nous dirigeait dès lors, et vraiment, sans que nous y pensions encore, vers les conseils évangéliques dont nous devons plus tard faire profession. C'est en les pratiquant que nous en avons connu le prix » (Écrits oblats, 8).

92. Le 2 août 2014, le Vatican a publié un *Directoire pour la gestion des biens dans les Instituts de vie consacrée et les Sociétés de vie apostolique* dans lesquelles nous trouvons cette remarque : « Le témoignage évangélique exige que les œuvres soient gérées en pleine transparence, dans le respect des lois canoniques et civiles, et mises au service des diverses formes de pauvreté. La transparence est fondamentale pour le rendement et l'efficacité de la mission ».
93. Dans sa lettre apostolique à l'occasion de l'année de la vie consacrée (21 novembre 2014), le Pape François tient des propos qui peuvent nous aider à porter un regard neuf sur la question des finances : « J'attends de vous des gestes concrets d'accueil des réfugiés, de proximité aux pauvres, de créativité dans la catéchèse, dans l'annonce de l'Évangile, dans l'initiation à la vie de prière. Par conséquent, je souhaite l'allègement des

structures, la réutilisation des grandes maisons en faveur d'œuvres répondant davantage aux exigences actuelles de l'évangélisation et de la charité, l'adaptation des œuvres aux nouveaux besoins ».

Les appels

94. Nous sentons un appel à rénover nos modes de penser à l'égard des finances afin de pouvoir nous dire entre Oblats : « Ta communauté est ma communauté, ta mission est ma mission ». Cela signifie qu'à propos de notre responsabilité face aux finances et au patrimoine, nous passons d'une mentalité d'individu à une mentalité de communauté ; d'une mentalité de communauté à une mentalité d'Unité ; d'une mentalité d'Unité à une mentalité de Région ; d'une mentalité de Région à une mentalité de Congrégation. Cette vision nous aiderait à entrer davantage dans un esprit de partage. Le partage est une valeur qui s'impose en raison des changements démographiques dans la Congrégation. Cette valeur renforcerait l'adoption d'un style de vie simple, le détachement face aux biens et la capacité de trouver plus de joie à donner qu'à recevoir.
95. En même temps, nous reconnaissons la nécessité que chaque Unité génère des fonds locaux afin de s'approcher d'une relative viabilité financière. En conséquence, nous voyons le besoin de dévelop-

per la sensibilit  et la r ceptivit  sur ces aspects de notre vie et de notre mission de telle sorte que nous puissions g rer ces questions d'une mani re responsable et int gre.

Les strat gies

96. Au niveau g n ral

96.1 R  valuer les crit res pour accorder des fonds   l'int rieur de la Congr gation de mani re   faire face aux nouveaux besoins et aux d fis actuels.

96.2 Continuer   encourager une culture de l'interd pendance en ce qui concerne les besoins de personnel et les besoins de finances.

96.3 Continuer   encourager une culture du partage afin de rendre possible une relative viabilit  financi re des Unit s  conomiquement d favoris es.

96.4  tudier les implications financi res du partage du personnel et fournir des orientations pour r aliser cela entre les Unit s.

97. Au niveau r gional

97.1 Faciliter les conversations entre les responsables d'Unit s et les  quipes de formation premi re de la R gion afin de partager les ressources au b n fice de l'ensemble de la R gion.

- 97.2 Partager les rapports financiers entre les Unités de la Région par souci de transparence.
 - 97.3 Organiser des rencontres régulières (au moins tous les deux ans) des trésoriers de la Région, comme le demande le Chapitre général de 2010.
98. Au niveau de l'Unité
- 98.1 Se familiariser avec les normes en vigueur et les recommandations des documents des Chapitres généraux.
 - 98.2 Faire un audit externe des finances chaque année.
 - 98.3 Envoyer des Oblats en formation dans le domaine de l'administration des finances et assurer un plan de succession pour les trésoriers.
 - 98.4 Disposer d'un comité de finances efficace.
 - 98.5 Restructurer l'administration de l'Unité là où c'est nécessaire de manière à assurer l'efficacité de la mission et de ses projets.
 - 98.6 Faire appel à des services professionnels ou embaucher du personnel qualifié dans le domaine des finances afin d'être assistés dans une gestion responsable de nos biens.
 - 98.7 Discuter sur les rapports financiers à l'intérieur des communautés de formation (formateur et Oblats en formation), y compris

sur le coût des études et les dépenses courantes de la communauté.

99. Au niveau de la communauté locale

- 99.1 Rendre des comptes régulièrement à l'intérieur de la communauté et rassembler la communauté pour discuter ouvertement de l'établissement du budget.
- 99.2 Mettre en commun les revenus générés par la communauté locale.
- 99.3 Intégrer JPIC à la formation continue de la communauté locale.
- 99.4 Encourager la production locale et l'investissement.
- 99.5 Valoriser notre travail comme une de nos principales ressources financières.

Conclusion

100. L'ensemble de la Congrégation des OMI avec toute la famille mazenodienne a observé et célébré le Triennium Oblat comme un temps de préparation spirituelle pour vivre le jubilé du bicentenaire de la fondation des Missionnaires de Provence par saint Eugène de Mazenod. Ensemble, durant ces trois dernières années, en particulier à travers nos partages de foi en communauté et à travers les engagements concrets pris individuellement et communautairement en signe de conversion, nous avons célébré notre

passé avec gratitude, vécu le présent avec passion et regardé vers l'avenir avec audace et courage. Le Chapitre général de 2016 a marqué cette fête du bicentenaire de notre Congrégation en offrant cette vision de l'avenir remplie d'espoir grâce à un discernement missionnaire et aux propositions d'action qui se trouvent dans le présent document. C'est notre espoir le plus cher que ces mots ne restent pas seulement sur ces quelques pages mais qu'ils prennent vie dans les cœurs, de telle sorte que tous les Oblats et l'ensemble de notre famille mazenodienne puissent vraiment être transformés en sel de la terre et lumière du monde. Puissent saint Eugène de Mazenod, notre saint Fondateur et Marie Immaculée notre Mère et notre patronne intercéder pour nous et qu'ils continuent à nous inspirer pour prêcher l'Évangile aux pauvres maintenant et toujours.

Béni soit Jésus Christ et Marie Immaculée !

Autres recommandations, résolutions, autorisations, directives et mandats du Chapitre général

A. Éditer les documents du Chapitre

Le 36^{ème} Chapitre général délègue et autorise les personnes qui seront mandatées à cette fin par le Supérieur général en Conseil à éditer et à préparer pour publication les documents approuvés par le Chapitre général dans la langue dans laquelle ils furent approuvés en veillant à la correction grammaticale et stylistique, et à fournir les traductions appropriées des documents susmentionnés dans les autres langues du Chapitre.

(Approuvé par le Chapitre général, le 11 octobre 2016.)

B. L'Administration générale

1. Le 36^{ème} Chapitre général encourage le Supérieur général à exercer son autorité en conformité avec la Constitution 135, et en dialogue avec les supérieurs majeurs, pour regrouper les maisons de formation, et promouvoir davantage d'expériences interculturelles et d'échanges (des formateurs et des formandi) et pour mettre en place des pro-

grammes dotés d'une spiritualité missionnaire et d'une identité oblate.

2. Le 36^{ème} Chapitre général encourage le Supérieur général à exercer son autorité en conformité avec la Constitution 135 et avec son Conseil pour dresser un plan d'ensemble des restructurations de la Congrégation, qui sera mis en œuvre à travers les étapes suivantes

- soutenir les Unités qui sont impliquées activement dans une restructuration, de telle sorte qu'elles puissent vivre une transition porteuse d'avenir pour la mission, le personnel et les finances,
- identifier rapidement après le Chapitre les autres Unités qui doivent entrer dans un processus de restructuration,
- un plan sur trois ans :

La 1^{ère} année : le processus commence par une discussion au sein de ces Unités pour présenter une proposition au Supérieur général. Si à la fin de cette première année aucun plan n'est ébauché, le Supérieur général dressera un plan à mettre en œuvre.

2^{ème} et 3^{ème} année : mise en œuvre du processus de restructuration.

3^{ème} (ou 4^{ème}) année : établir les nouvelles Unités en conformité avec ce qui est requis dans les Constitutions et Règles et le docu-

ment « Discerner et soutenir la Mission oblate ».

- Le processus de restructuration découle de l'appel à la conversion dans la dimension de la Mission. La communication et la formation continue ont un rôle à jouer dans ce processus.
 - En utilisant le document "Discerner et soutenir la Mission oblate" et la méthodologie qu'il propose, nous nous engageons à mener un discernement concernant la restructuration. C'est un cheminement spirituel de conversion en vue de la mission d'évangélisation.
3. Le 36^{ème} Chapitre général recommande à l'Administration générale de commencer une réflexion de fond et une étude sur la réalité de la communauté dans notre Congrégation en vue de la mission, ainsi que sur la nature et la place de la communauté de district dans notre vie oblate et notre mission.
 4. Le 36^{ème} Chapitre général recommande que le Gouvernement central facilite et convoque une rencontre internationale de membres de nos divers groupes de laïcs associés au sein de la famille mazenodienne.
 5. Le 36^{ème} Chapitre général recommande que le Gouvernement central établisse un Comité général de la mission pour fournir des outils et de l'aide à l'ensemble de la Congrégation dans son discernement communautaire au sujet de la mis-

sion oblate et pour prolonger la réflexion initiée par ce même Chapitre.

(Approuvé par le Chapitre général, le 10 octobre 2016.)

C. Les finances

1. Le 36^{ème} Chapitre général recommande que les Actes du 35^{ème} Chapitre général soient mis en application et tout particulièrement
 - la formation d'Oblats en gestion financière
 - la souscription à une assurance médicale en cas de catastrophe
 - la non-assistance de l'Administration générale pour les Unités qui n'ont pas un plan de travail clair.
2. Le 36^{ème} Chapitre général a noté dans le rapport du Trésorier général que toutes les Unités ne souscrivent pas à une assurance santé/voyage quand un de leurs membres voyage en dehors du pays. La recommandation vise à rendre obligatoire cette assurance pour tout Oblat quand il voyage en dehors de son pays de résidence.
3. Le 36^{ème} Chapitre général recommande, pour une plus grande transparence, que les rapports financiers d'une Unité fassent l'objet d'un audit externe annuel. Le rapport de gestion de l'auditeur externe doit être soumis au Trésorier général chaque année tout comme le rapport consolidé.

4. Le 36^{ème} Chapitre général recommande au Supérieur général en Conseil, au nom de la responsabilité de l'ensemble de la Congrégation pour la formation, que la contribution des 10% sur la vente des biens immobiliers (bâtiment et terrains) soit prorogée pour renforcer la Fiducie Soullier pour la Formation.
5. Le 36^{ème} Chapitre général recommande, afin de répondre aux suggestions, directions, mandats et orientations de ce Chapitre, que le Supérieur général en conseil exerce l'autorité que lui confère la Constitution 159 pour ajuster la contribution per capita demandée aux Unités oblates, si cela était nécessaire.
6. Le 36^{ème} Chapitre général recommande au Supérieur général en Conseil que la proposition faite par la commission précapitulaire pour le 36^{ème} Chapitre général (un changement du lieu de réunion pour le prochain Chapitre général) soit sérieusement prise en considération et qu'un mandat soit donné au Supérieur général en Conseil pour étudier cette question et pour prendre une décision le cas échéant.
7. Le 36^{ème} Chapitre général recommande au Supérieur général en conseil que les Provinces oblates et les Délégations qui ne se sont pas encore engagées à contribuer à la campagne de levée de fonds (Campagne de solidarité pour la formation première) soit pressées de le faire.

(Approuvé par le Chapitre général, le 10 octobre 2016.)

D. Proposition pour la protection des mineurs et des adultes vulnérables

Le 36^{ème} Chapitre général recommande que le Supérieur général en conseil nomme un membre de l'Administration générale pour suivre la mise en œuvre des directives et des procédures des Unités concernant la protection des mineurs et des adultes vulnérables.

- Assurer le lien avec des professionnels compétents, avec d'autres congrégations religieuses et les autorités ecclésiales
- Favoriser une prise de conscience sur ce thème de la protection dans toute la Congrégation
- Réviser et évaluer les pratiques actuelles au sein des Unités pour soutenir et conseiller
- Planifier un budget pour assumer le coût de cette responsabilité importante

(Approuvé par le Chapitre général, le 10 octobre 2016.)

E. La mission avec les jeunes

Le 36^{ème} Chapitre général donne recommandation au Supérieur général en conseil pour établir une Commission permanente pour la mission avec les jeunes et pour soutenir ce ministère dans les Régions et les Unités.

(Approuvé par le Chapitre général, le 10 octobre 2016.)

F. Les Communications et les Médias

1. Le 36^{ème} Chapitre général reconnaît l'énorme potentiel bénéfique des mass media et de la technologie pour l'évangélisation, le ministère, la recherche et la communication entre Oblats.
2. Les Oblats utilisent de plus en plus ces outils de communication à un niveau individuel. Cela comporte des risques tels que
 - a. la dépendance à Internet et ses conséquences néfastes
 - b. Le temps important absorbé par ces activités diminue d'autant le temps passé avec les autres, en particulier le temps qui pourrait être consacré à la vie fraternelle
3. Le 36^{ème} Chapitre général propose que chaque Unité, chaque communauté, chaque Oblat étudie et mette en application une politique, une stratégie qui les aide à mieux comprendre les médias et

à s'en servir d'une manière plus responsable. En particulier, chaque Unité, communauté, et Oblat est appelé à se donner des directives quant à l'accès à Internet de sorte que son utilisation ne soit pas un empêchement mais au contraire nous soutienne pour être plus fidèles à notre vocation en tant que personnes consacrées, en communauté pour le bien de la mission.

4. C'est pourquoi en plus d'avoir une réflexion et des directives sur l'utilisation des médias, il est nécessaire de planifier et de mettre en œuvre des évaluations périodiques de ces directives.

(Approuvé par le Chapitre général, le 10 octobre 2016.)

G. L'Islam

Depuis le début du 36^{ème} Chapitre général, nous avons évoqué le thème de l'Islam mais d'une manière occasionnelle. Aujourd'hui et sur les six dernières années, l'Islam s'est développé dans beaucoup de pays occidentaux. En Europe en particulier, les vagues récentes d'attentats djihadistes ont fait de l'Islam un sujet fondamental dans la région.

Notre congrégation, « experte en internationalité », ne peut être absente de ces débats sur l'Islam. Par notre présence dans de multiples contextes musulmans où les chrétiens ne représentent qu'une petite minorité, les Oblats, vivants dans ces endroits, constituent une

ressource essentielle pour comprendre le phénomène et sa complexité.

Les points d'attention :

1. Se redire ensemble de nouveau que l'évangélisation ne consiste pas uniquement en la proclamation explicite de la foi et de l'évangile.
2. Faire l'inventaire de nos implantations missionnaires dans le monde musulman à l'échelle de la Congrégation : rassembler dans un document les expériences, l'expertise, les visions et les besoins.
3. Soutenir les communautés oblates engagées dans le monde musulman en leur fournissant du personnel.
4. Interpeller des Oblats pour qu'ils se forment à devenir des spécialistes de l'Islam.

(Approuvé par le Chapitre général, le 10 octobre 2016.)

Changements aux Constitutions et Règles approuvés par le 36ème Chapitre général

(Les textes ajoutés ou changés sont marqués
en *italique*)

A. Changements aux Constitutions

C 54. Aux candidats qui montrent des signes de vocation, on assurera, avant l'entrée au noviciat, une préparation appropriée dans une communauté oblate. Le but de cette expérience est de les aider à acquérir la maturité humaine et chrétienne indispensable à un noviciat fructueux et à vérifier leur aptitude à la vie oblate.

(Approuvé par le Chapitre général, le 3 octobre 2016, éliminant le mot *soit* (devant « dans une communauté ») ainsi que les mots *soit par des contacts réguliers avec les Oblats* et ajoutant le mot *oblate* après le mot « communauté » dans la première phrase du texte antérieur.)

C 61. Il revient au Provincial en conseil d'admettre aux vœux temporaires ou perpétuels. L'admission aux vœux perpétuels exige, pour la validité, une confirmation du Supérieur général en conseil.

L'engagement est reçu par le Supérieur général, en vertu de sa charge, ou par son délégué, comme le précisent les Règles.

(Approuvé par le Chapitre général, le 3 octobre 2016, éliminant ainsi les mots *ou le refus définitif* de la première phrase du texte antérieur.)

C128. Les membres du Chapitre général sont le Supérieur général, les membres du Conseil Général, le Trésorier Général, le Procureur auprès du Saint-Siège, les Supérieurs des Unités Oblates (Provinces, Délégations et Missions) qui ont au moins 60 membres au moment de la convocation du Chapitre, les Délégués élus et les Oblats invités par le Supérieur général selon les normes fixées par les Règles.

Dans la composition du Chapitre général, le nombre des membres élus par la Congrégation doit constituer la majorité des membres.

Tous demeurent membres du Chapitre durant toute sa durée même s'ils sont remplacés dans leur charge au cours du Chapitre.

(Approuvé par le Chapitre général, le 3 octobre 2016, éliminant ainsi dans la première phrase du texte antérieur les mots *les Provinciaux* remplacés par *les Supérieurs des Unités Oblates (Provinces, Délégations et Missions)* qui ont au moins 60 membres au moment de la convocation du Chapitre, et insérant une nouvelle phrase (*Dans la composition du Chapitre général... majorité des membres*) comme critère pour la composition du Chapitre général tel que proposé par la Congrégation pour les Instituts de Vie Consacrée et les Sociétés de Vie Apostolique {Prot. 51518/2009, 27 mai 2016}.)

B. Règles nouvelles ou révisées

R 7c. Les Oblats Frères participent à l'unique sacerdoce du Christ. Ils sont appelés à collaborer à leur manière à la réconciliation de toutes choses en Lui (cf. Col 1, 20). Par leur consécration religieuse, ils témoignent d'une vie tout inspirée de l'Évangile.

Partout les Frères participent à l'œuvre missionnaire de la construction de l'Église, spécialement dans les territoires où la Parole est proclamée pour la première fois. Étant envoyés par l'Église, leur service technique, professionnel et pastoral, tout comme le témoignage de leur vie constituent leur ministère d'évangélisation.

(Approuvé par le Chapitre général, le 3 octobre 2016, plaçant ainsi le mot Oblat avant le mot Frère dans la première phrase du texte définitif en français et en espagnol, le texte en anglais n'étant pas affecté.)

R 54a. Le prénoviciat est un temps durant lequel la Congrégation s'assurera de la préparation du candidat au noviciat. Il y recevra l'aide qui lui permettra de discerner et de purifier les motifs qu'il a d'entrer dans la vie religieuse. Il pourra aussi faire l'expérience de la vie oblate dans sa mission d'évangéliser les pauvres. Ses éducateurs jugeront de sa capacité de vivre et de travailler dans une communauté religieuse.

(Approuvé par le Chapitre général, le 3 octobre 2016, le texte antérieur de la R.54a devient maintenant la R.54c, le texte demeurant inchangé.)

R 54b. Le prénoviciat est la première l'étape de la formation initiale. Le directeur du prénoviciat est nommé par le Provincial en conseil et confirmé par le Supérieur général en conseil. Il est entouré d'une équipe d'éducateurs qualifiés. Le programme du pré-noviciat est fixé par le Provincial suivant les normes de la formation. Sa durée ne doit pas être de moins de six mois. Tous les candidats doivent se soumettre à une telle préparation.

(Approuvé par le Chapitre général, le 3 octobre 2016.)

R 83a. Un Oblat Frère qui a prononcé ses vœux perpétuels dans la Congrégation depuis au moins un an peut, avec l'indult nécessaire, être nommé supérieur d'une communauté locale.

(Approuvé par le Chapitre général, le 3 octobre 2016, plaçant ainsi le mot Oblat avant le mot Frère dans la première phrase du texte définitif en français et en espagnol, le texte en anglais n'étant pas affecté.)

R 98b. Afin d'assurer un fonctionnement et une stabilité convenables, une Province doit compter au moins soixante membres. Au-dessous de ce nombre, le Supérieur général entrera en discussion avec les responsables de la Province afin d'examiner la situation et de préparer l'avenir. Il revient au Supérieur général en conseil de faire exception à cette norme.

(Approuvé par le Chapitre général, le 3 octobre 2016, éliminant ainsi dans la première phrase du texte an-

térieur les mots *quelque* et *doit avoir* et ajoutant les mots *doit compter* et *au moins*.

La proposition *si le nombre décroît de façon significative en dessous de 60* a été supprimée et remplacée par l'expression, *au-dessous de ce nombre*. Ces changements ont été apportés pour se conformer aux recommandations de modifications dans la C.128 venant de la Congrégation vaticane pour les Instituts de Vie Consacrée et les Sociétés de Vie Apostolique.)

R 107a. La nomination d'un Vicaire provincial est faite par le Provincial en conseil et doit être confirmée par le Supérieur général en conseil.

(Approuvé par le Chapitre général, le 3 octobre 2016, le texte antérieur de la R.107a devient maintenant la R.107b, le texte demeurant inchangé.)

R 123f. Un Oblat Frère, représentant sa Région, participera aux rencontres de la Conférence régionale.

(Approuvé par le Chapitre général, le 3 octobre 2016, éliminant ainsi les mots *régulièrement à certaines* remplacés par *aux*.)

128a. Les Délégués élus seront choisis selon les principes suivants :

- (1) Il y aura un délégué pour chaque quatre-vingtaine de membres d'une Région.
- (2) Les Oblats membres d'une Délégation ou d'une Mission sont comptés uniquement dans la

Région à laquelle appartient leur Délégation ou leur Mission.

- (3) La Conférence de la Région déterminera les unités électorales, le nombre de délégués et substitués à élire par unité électorale, et les procédures nécessaires à leur élection. Les procédures assureront la représentation proportionnelle et le droit, reconnu à chaque Oblat avec voix active, à déposer un vote discret et secret. Au moins un des délégués élus de chaque Région doit être un Oblat Frère.
- (4) La Conférence de la Région soumettra à l'approbation du Supérieur général en conseil, la composition éventuelle des unités électorales, tout comme les procédures d'élection, au plus tard six mois après la convocation du Chapitre (Cf. 128b)
- (5) Les membres de la communauté de la Maison Générale et les autres Oblats qui y sont rattachés constitueront une unité électorale et éliront un délégué pour le Chapitre.
- (6) Le Supérieur général, après avoir consulté le Conseil en session plénière, peut inviter jusqu'à deux autres Oblats au Chapitre. Les Capitulants invités jouissent pleinement du droit de vote en ce qui concerne tous les actes du Chapitre.

(Approuvé par le Chapitre général, le 3 octobre 2016 : {1}– le mot *quatre-vingtaine* est ajouté et le mot *centaine* est supprimé ; de même le texte antérieur *plus un délégué additionnel si la fraction restante est plus de*

soixante ou plus est aussi supprimé. {3} La phrase finale *Au moins un des délégués élus de chaque Région doit être un Oblat Frère* est ajoutée au texte et la totalité du numéro {6} du texte antérieur est supprimée. {5} La phrase dans le texte antérieur *seront comptés et voteront dans les unités électorales de leur obédience antérieure* est supprimée et un nouveau texte est ajouté *constitueront une unité électorale et éliront un délégué pour le Chapitre*. {6} Le texte antérieur du numéro 7 devient le numéro 6 et le mot *deux* est ajouté et le mot *quatre* est supprimé.)

R 128b. Le nombre total des Oblats de chaque Région, sur la base duquel sera déterminé le nombre des délégués à élire, est fixé à la date de la convocation.

(Approuvé par le Chapitre général, le 3 octobre 2016, éliminant ainsi la deuxième phrase du texte antérieur : *Il sera établi... qu'elles auront choisie.*)

R 128c. Normalement, les Capitulants ne peuvent renoncer à leur droit et devoir de participer au Chapitre. Toutefois, pour des raisons graves et avec le consentement du Supérieur général, un Supérieur éligible de droit pour participer au Chapitre selon la C 128, peut en conseil, choisir un autre Oblat pour le remplacer, et un délégué élu peut céder sa place à son suppléant qui alors le remplace pour la durée du Chapitre.

(Approuvé par le Chapitre général, le 3 octobre 2016, éliminant ainsi les mots *un Provincial en Conseil* et in-

sérant les mots *un Supérieur éligible de droit pour participer au Chapitre selon la C.128.*)

R 149a. Les services généraux comprennent entre autres la Procure auprès du Saint-Siège, la Postulation, le Service oblat des communications, le Service de justice, paix et intégrité de la création, les Archives générales et le Service général des études oblates.

Chaque service général est sous la direction ou la supervision d'un Oblat nommé, pour un mandat déterminé, par le Supérieur général en conseil en session plénière.

(Approuvé par le Chapitre général, le 3 octobre 2016, éliminant les mots *le Service d'accueil de la Maison générale* et ajoutant *le Service général des études oblates.*)

Finito di stampare nel mese di marzo 2017
dalla tipografia Arti Grafiche La Moderna
Via Enrico Fermi, 13/17 - 00012 Guidonia (Roma)
tel. 0774.354314

